



Pension alimentaire non versée à un étudiant

Par **balamtina**, le **28/01/2009** à **17:43**

Bonjour, je suis étudiant en doctorat et mon père refuse de me verser la pension alimentaire malgré une situation très confortable. Depuis un an je travaille en plus de mes études, car cette pension ne me permet pas de vivre; je gagne 1000 euros par mois huit mois par an. Je n'ai pas informé mon père de cette situation, sachant qu'il cesserait immédiatement de me verser la pension s'il l'apprenait. Aujourd'hui, après dix ans d'absence, il menace de me faire un procès et me demande d'attester que je n'ai pas d'autres revenus que la pension. Je ne sais comment réagir. Puis-je nier mon activité salariée? Mon père peut-il remporter ce procès en raison de mes revenus? Je suis en grande détresse, car mon père est très procédurier. Je dois préciser que la pension versée a été calculée il y a quinze ans lors d'un procès qu'il a lancé, alors qu'il était chômeur; or, il ne l'a été que deux mois, et est depuis devenu cadre dans une grande entreprise. Il n'a jamais réactualisé sa situation, bien qu'il s'y soit engagé sur l'honneur lors du procès. Je vous remercie d'avance pour votre aide, ne sachant comment réagir à ses menaces.